

\*\*\*\*\*

Séance du vendredi 13 janvier 2023

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
25	15	4	19

L'an deux mille vingt-trois, le 13 janvier à 9 heures 30 minutes, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du GrandSoissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 06 janvier 2023, laquelle convocation a été affichée à la porte du siège du PETR

Convocation en date du
Vendredi 06 janvier 2023

**Présents** : Jean-Pascal BERSON, Marcel BOMBART, Franck BRIFFAUT, Marina CARETTE, Alain COLPART, Alain CREMONT, Gilles DAVALAN, Alexandre De MONTESQUIOU, Olivier ENGRAND, Marie-Claude LAINE, Loïc LALYS, Hervé MUZART, Ginette PLATRIER, Nicolas REBEROT, Thierry ROUTIER.

**Suppléants présents ne prenant pas part au vote** : Jérôme AUBERT, Jean-Luc SAMIER.

**Procuration** : Arnaud BATTEFORT donne pouvoir à Marcel BOMBART, Dominique BONNAUD donne pouvoir à Ginette PLATRIER, Céline LE FRERE donne pouvoir à Alexandre De MONTESQUIOU, Pascal TORDEUX donne pouvoir à Olivier ENGRAND.

**Excusés** : Arnaud BATTEFORT, Dominique BONNAUD, Yveline DELVAL, Céline LE FRERE, Philippe MONTARON, Pascal TORDEUX.

Ginette PLATRIER a été élue secrétaire de séance.

Rapport N° 02-2023

Délibération n° 02-2023

**DELIBERATION POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE ARCHIVAGE ELECTRONIQUE DU DEPARTEMENT DE L' AISNE**

Vu les articles L.211-4, L.212-6, L.212-8, L.212-10 à L.212-14, R.212-13, R.212-51 et R.212-62 du code du patrimoine ;

Vu les articles L.1421-1, L.1421-2, R1421-14 et L2321-2 du code général des collectivités territoriales;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés;

Le PETR du Soissonnais et du Valois s'est engagé dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

La société XLDEMAT a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Néanmoins les applications retenues ne constituent pas en soi un système d'archivage. Le conseil départemental de l'Aisne propose donc au PETR d'adhérer gracieusement à son service d'archivage numérique.

Ce service répond aux exigences techniques et réglementaires en matière d'archives électroniques et garantit l'intégrité, la pérennité et la valeur probante des données.

Il est proposé au conseil syndical du PETR du Soissonnais et du Valois d':

**Autoriser** le Président à signer la convention d'adhésion au service archivage électronique du département de l'Aisne;

## LE BUREAU A PRIS ACTE DES ORIENTATIONS PROPOSEES

Après délibération, le Comité Syndical approuve cette délibération

**Vote : 19**

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
19	0	0	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations\*

  


**Alain CREMONT**

Président

Préfecture de l'Aisne  
27 JAN. 2023  
DCL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 02 / 02 / 2023

Transmission le 27 / 01 / 2023

Certifié exécutoire le 27 / 01 / 2023

  
**Ginette PLATRIER**  
Secrétaire de séance